



**Vendredi 22 janvier 2021**

---

Dossier de presse

---

# **Le stationnement à Metz**





# Stationnement à Metz, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en faveur d'une redynamisation du centre-ville et de l'attractivité commerciale

**\_ François Grosdidier**

Maire de Metz et Président de Metz Métropole

**\_ Béatrice Agamennone**

Adjointe au Maire chargée de la coordination  
de la politique municipale en matière d'espaces publics,  
de mobilité, d'espaces verts  
Vice-Présidente de Metz Métropole chargée  
de la mobilité et des transports

**\_ Anne Weizman**

Adjointe au Maire chargée de l'attractivité,  
du commerce, des coopérations transfrontalières  
et partenariats européens, des relations internationales  
et des coopérations décentralisées

**\_ Jean-Claude Walter**

Maire de Saint-Privat-la-Montagne,  
Conseiller métropolitain chargé des parcs  
de stationnement

**\_ Blaise Taffner**

Conseiller municipal chargé de l'attractivité  
et de l'animation du centre-ville

# Introduction

Conformément aux engagements pris afin de retrouver « Metz la commerçante », accueillante et attractive, a fortiori au regard du contexte actuel, avec la crise sanitaire qui perdure, le Maire de Metz et Président de Metz Métropole souhaite faire de la redynamisation du centre-ville, du rayonnement de Metz et de sa force commerciale une priorité.

La municipalité et le conseil métropolitain mettent tout en œuvre pour atteindre ces objectifs, en répondant aux attentes des usagers et des acteurs économiques, en les aidant à surmonter les difficultés actuelles et en les accompagnant dans la reprise de leur développement.

Elle propose donc, dans un premier temps, une mesure exceptionnelle de stationnement demi-tarif dans des parkings de la ville, le temps de procéder à une refonte globale du dispositif de stationnement à venir.

# Objectifs

- **Développer l'attractivité du centre-ville et accompagner les commerces, bars et restaurants** dans la reprise d'une activité normale à l'issue de la crise sanitaire.
  - Faciliter l'accès au centre-ville avec des **tarifs de stationnement plus attractifs**, ainsi qu'une **meilleure visibilité et compréhension de l'offre de stationnement**.
  - Simplifier le stationnement à Metz, **en répondant aux attentes des usagers et des acteurs économiques**.
  - Donner l'envie aux chalands de venir à Metz au moyen d'une **politique de stationnement incitative**.
  - **Créer des zones de stationnement « 1 heure gratuite »**, permettant le « click & collect » gratuitement, que ce soit au centre-ville ou autour des centralités commerciales dans les quartiers.
- => **Il devient facile de stationner à Metz, quel que soit l'usage et le besoin (shopping, repas au restaurant, etc.).**

# Mesure exceptionnelle mise en œuvre

---

- À compter du 3 février,

**jusqu'au 17 mars 2021**

(avec prolongation éventuelle

jusqu'à la date de mise en œuvre

de la refonte du stationnement sur la voirie),

**les mercredis de 8h à 18h,**

**stationnement demi-tarif**

**dans 7 parkings :**

République, Cathédrale, Théâtre-Comédie,

Coislin, Saint-Thiébault, Paixhans, Mazelle.

=> Grâce à cette mesure,

**le stationnement dans les parkings**

**devient particulièrement attractif,**

**le temps de la mise en œuvre**

**de la refonte du stationnement sur la voirie**

**au mois de mars.**



Parcs métropolitains confiés en gestion via une DSP

Parcs métropolitains gérés via un marché de prestation de service

Parcs privés

## Stationnement demi-tarif dans les parkings, du 03/02 au 17/03, les mercredis de 8h à 18h

		Hypercentre 3 480 places		Périphérie 1 086 places		
Tarifs en journée		République Cathédrale Comédie	Coislin	Saint- Thiébault	Mazelle	Paixhans
HEURES	MINUTES					
	15	Gratuit	0,45 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	30	0,50 €	0,60 €	Gratuit	0,50 €	0,50 €
	45	0,70 €	0,75 €	0,70 €	0,65 €	0,65 €
<b>1</b>	60	0,85 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,80 €
	75	1,20 €	1,25 €	1,20 €	1,05 €	1,05 €
	90	1,50 €	1,50 €	1,40 €	1,25 €	1,25 €
	105	1,75 €	1,75 €	1,60 €	1,45 €	1,45 €
<b>2</b>	120	1,90 €	1,95 €	1,80 €	1,65 €	1,65 €
	135	2,20 €	2,25 €	2,15 €	1,85 €	1,85 €
	150	2,45 €	2,50 €	2,35 €	2,05 €	2,05 €
	165	2,70 €	2,75 €	2,55 €	2,25 €	2,25 €
<b>3</b>	180	2,95 €	3,00 €	2,55 €	2,45 €	2,45 €
<b>4</b>	240	3,95 €	4,20 €	3,35 €	3,05 €	3,05 €
<b>5</b>	300	4,95 €	5,40 €	4,15 €	3,65 €	3,65 €
<b>6</b>	360	5,65 €	6,50 €	5,15 €	4,25 €	4,25 €
<b>7</b>	420	6,20 €	7,30 €	6,15 €	4,85 €	4,85 €
<b>8</b>	480	6,60 €	7,80 €	7,15 €	5,25 €	5,25 €
<b>9</b>	540	7,00 €	8,20 €	8,15 €	5,25 €	5,25 €
<b>10</b>	600	7,40 €	8,60 €	8,40 €	5,25 €	5,25 €
<b>Prix maxi 24 heures</b>		7,40 €	8,60 €	8,40 €	5,25 €	5,25 €

# Refonte du stationnement sur la voirie

---

Par la suite, au mois de mars :

- **Remplacement des places de stationnement sur la voirie « 30 minutes gratuites » ou bien « 50 minutes gratuites » par des places de stationnement « 1 heure gratuite » dans les zones commerçantes.**
- **Gratuité du stationnement entre 12h et 14h pour la totalité des places de stationnement sur la voirie,** notamment pour accompagner la réouverture des restaurants.  
Actuellement, les zones de stationnement « 50 minutes gratuites » ne prennent pas en compte cette gratuité...
- **Suppression du stationnement place Jean-Paul II (21 places),** permettant la sécurisation des terrasses et le dégagement de la perspective de la cathédrale, **au profit du réaménagement du stationnement dans la cour du marché couvert (59 places).**

# Refonte du stationnement sur la voirie

---

Par la suite, au mois de mars :

- **Simplification du nombre de zones de stationnement et de leurs périmètres :**
  - Zone shopping, comprenant la totalité du cœur de ville, dont la cour du marché couvert, ainsi que d'autres secteurs de centralité commerciale = 1h gratuite, 2h30 possibles.
  - Zone centre-ville = 3h possibles.
  - Zone petite couronne = 8h possibles.
  - Zone grande couronne = 8h possibles.
- **Harmonisation de la tarification du stationnement sur la voirie.**
- **Grilles tarifaires adaptées à des durées de stationnement simples** (1h, 1h30, 2h, etc.).
- Maintien d'une durée maximale de stationnement, suppression de la durée conseillée.
- Augmentation de la durée maximale du stationnement sur la voirie :  
passage de 1h à 2h30 pour le cœur de ville et de 2h à 3h pour le centre-ville.
- **Suppression des tarifs « punitifs »** : aucun tarif de stationnement ne sera supérieur au prix du Forfait Post Stationnement (FPS) minoré = 15 €.

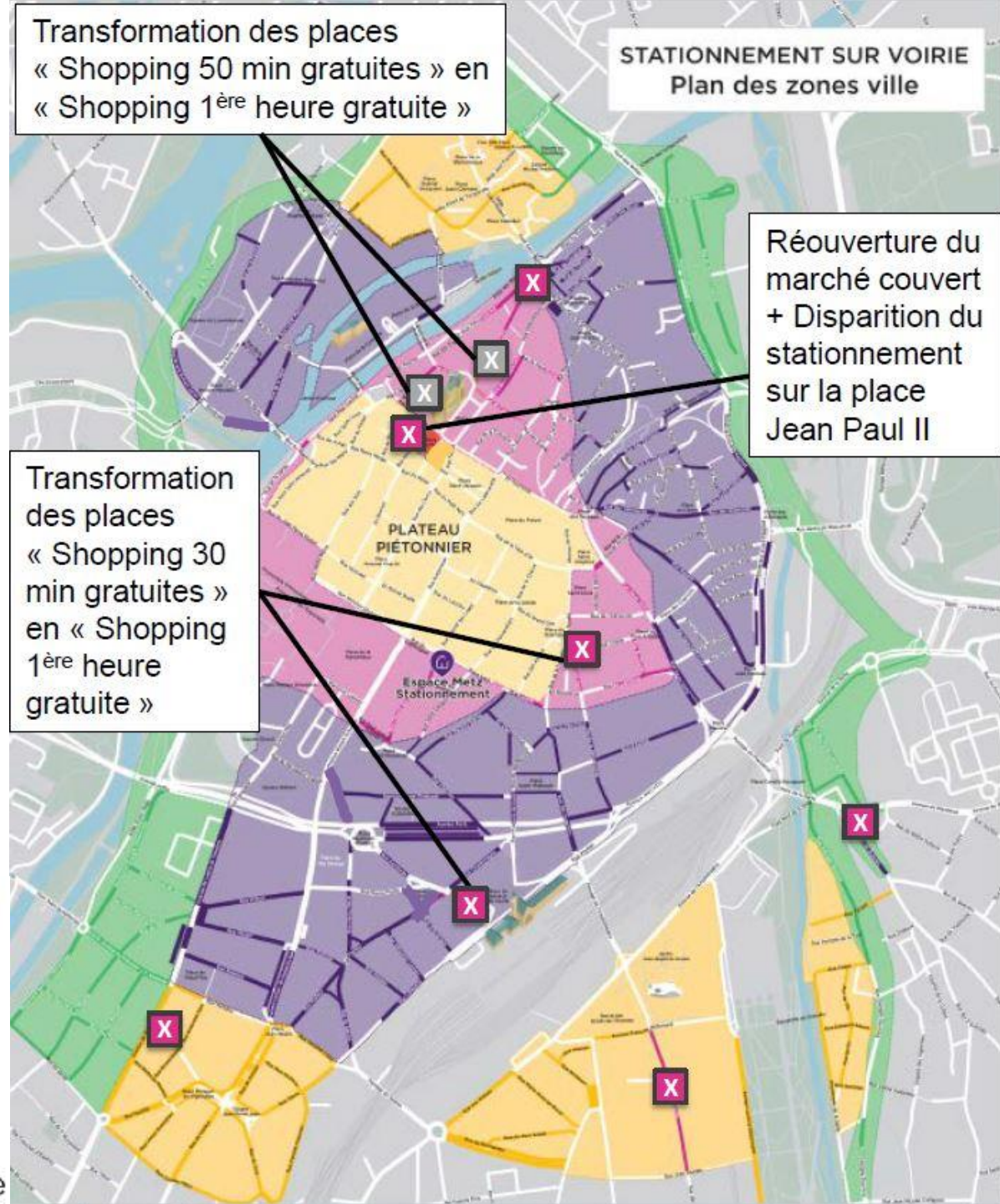


# Projet de simplification des zones de stationnement sur la voirie

=> Remplacement des places  
« 30 minutes gratuites »  
et « 50 minutes gratuites »  
par des places  
« shopping 1 heure gratuite ».

=> Implantation de nouvelles places  
« shopping 1 heure gratuite »  
dans des secteurs  
de centralité commerciale.

-  Shopping - 1ère heure gratuite  
Durée maximum 2h30
-  Centre-ville  
Durée maximum 3h00
-  Petite couronne  
Durée maximum 8h00
-  Grande couronne  
2€ la demi-journée, 4€ la journée



## **Contacts**

Ville de Metz

Fabrice Garau : [fgarau@mairie-metz.fr](mailto:fgarau@mairie-metz.fr) – 06 45 70 00 53

Metz Métropole

Céline Vincent : [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr) – 06 20 90 99 80